

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 août 2006

ÉNERGIE - (n° 3201)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENTS

N° 5352 à 5384 Rect.

présentés par
M. Brottes
et 31 membres du groupe Socialiste

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant :**

I. – À la fin du deuxième alinéa de l'article 238 *bis* HW du code général des impôts, les mots : « deux kilowattheures et demi » sont remplacés par les mots : « deux kilowattheures ».

II. – La perte de recettes pour l'État est compensée par la création d'une taxe additionnelle aux droits visés aux articles 575 et 575 A du code général des impôts.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Consortium Exeltium a été mis en place pour regrouper uniquement de grandes entreprises fortement consommatrices d'électricité.

Pourtant, ces grandes entreprises ne sont pas les seules à connaître des difficultés particulières en raison du coût de l'énergie.

Les conditions permettant de bénéficier du traitement particulier réservé aux membres du Consortium apparaissent très restrictives, notamment en ce qui concerne la définition des entreprises « électro-intensives » proposée dans le cadre de la loi de finances rectificative pour 2005 et dans le décret publié le 5 mai 2006.

Il est donc proposé d'abaisser le seuil d'entrée dans le Consortium en réduisant le ratio entre quantité d'électricité consommée et valeur ajoutée produite actuellement fixé à 2,5 kilowattheures par euro.

Ces amendements identiques ont été déposés par 32 membres du groupe Socialiste :

Adt n° 5352 de M. Brottes
Adt n° 5353 de M. Bataille
Adt n° 5354 de M. Gaubert
Adt n° 5355 de M. Ducout
Adt n° 5356 de M. Le Déaut
Adt n° 5357 de M. Habib
Adt n° 5358 de M. Migaud
Adt n° 5359 de M. Bonrepaux
Adt n° 5360 de M. Aubron
Adt n° 5361 de M. Balligand
Adt n° 5362 de M. Bascou
Adt n° 5363 de M. Besson
Adt n° 5364 de M. Bono
Adt n° 5365 de M. Cohen
Adt n° 5366 de Mme Darciaux
Adt n° 5367 de M. Dehoux
Adt n° 5368 de M. Dosé
Adt n° 5369 de M. Dumas
Adt n° 5370 de M. Dumont
Adt n° 5371 de M. Emmanuelli
Adt n° 5372 de Mme Gaillard
Adt n° 5374 de Mme Génisson
Adt n° 5375 de M. Gorce
Adt n° 5376 de M. Gouriou
Adt n° 5377 de M. Jung
Adt n° 5378 de M. Lambert
Adt n° 5379 de M. Launay
Adt n° 5380 de Mme Lebranchu
Adt n° 5381 de M. Nayrou
Adt n° 5382 de Mme Saugues
Adt n° 5383 de M. Tourtelier
Adt n° 5384 de M. Vergnier